

Code module : C1 - 9

Les prix dans le code polynésien des marchés publics

Sous domaines C1 - Marchés publics

Programme



- **Les notions de prix**
 - La distinction entre prix de la prestation et le coût de la prestation
 - La différence entre le prix initial et le prix de règlement
 - Les notions de montant du marché et de prix du marché
 - Les notions de prix détermine ou de prix déterminable
 - Le contenu du prix
- **Les différents types de prix**
 - Les prix forfaitaires et les prix unitaires
 - Le prix définitif et le prix provisoire
 - Le prix indicatif pour l'accord-cadre
- **Les différentes formes de prix**
 - Le choix entre un prix ferme et un prix révisable
 - Le champ d'application du prix ferme : la possibilité de l'actualiser
 - Comment déterminer le mois d'établissement des prix ?
 - La méthodologie pour l'actualisation du prix
 - Cas pratique : Mise en œuvre et calcul d'une formule d'actualisation d'un prix ferme*
 - Le prix révisable en fonction d'une référence
 - Les notions d'indice, d'index, de mercuriale, de barème fournisseur
 - Le choix des indices ou des index, où les trouver?
 - Cas pratique: Mise en œuvre et calcul d'une formule de révision d'un prix en fonction d' une référence*
 - Le prix révisable par application d'une formule représentative de l'évolution du coût de la prestation
 - Le choix des paramètres représentatifs des coûts de l'entreprise
 - Limitation apportée au jeu des formules de révision : quelle part fixe ?
 - Cas pratique : Mise en œuvre et calcul d'une formule de révision par formule paramétrique*
- **Les clauses de protection de l'évolution des prix**
 - La clause de sauvegarde
 - La clause butoir



7 heures - 1 jour

7h30 - 12h00 / 13h00 - 15h30



6 à 12 participants



En présentiel



Public

Personnes ayant à rédiger des clauses de prix, à les vérifier ou à les mettre en œuvre



Pré-requis

Connaître les bases du code polynésien des marchés publics (CPMP)



Objectifs

- Choisir la forme et le type de prix les plus adaptés au marché
- Maîtriser les différentes clauses de variation des prix : actualisation et révision

En cas de besoin particuliers (situation de handicap, mobilité, etc.) ou de désistement, merci d'en informer la cellule formation de la DGRH dans les meilleurs délais et au plus tard 5 jours avant la formation.

CONTACT

formation@dgrh.gov.pf
40 47 79 00